

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :						M2
Mention :	Biologie de la Conservation					
Parcours :	Ecologie Comportementale et Gestion de la Faune					
Volume horaire étudiant :	85 h	34 h	127 h			246 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsables de la mention BC Frank CEZILLY Professeur ☎ 03 80 39 90 29 frank.cezilly@u-bourgogne.fr Responsable Parcours Frank CEZILLY ☎ 03 80 39 90 29 frank.cezilly@u-bourgogne.fr	Secrétariat pédagogique Agnès FABRE ☎ 03.80.39.50.00 Secretariat.etec@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	COMUE UBFC

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif général de la formation est de dispenser un enseignement théorique et pratique dans les domaines de l'Ecologie Comportementale et de la Biologie de la conservation avec un accent particulier sur l'importance du comportement des organismes animaux dans les processus écologiques et évolutifs, particulièrement en lien avec la capacité de réponse des organismes animaux aux changements environnementaux. Cette formation s'appuie sur des bases solides dans les domaines de l'écologie quantitative, de la modélisation et de l'analyse statistique des données. Elle est destinée aux étudiants désireux de s'orienter soit vers les métiers de la recherche (à la suite d'un doctorat), soit vers les débouchés plus appliqués de l'écologie comportementale, de la gestion

et de la conservation de la faune sauvage à la fin de la seconde année de master. Les enseignements dispensés à 85% en langue anglaise sur l'ensemble des deux années prépare les étudiants à un positionnement international.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Métiers

Les titulaires du master Biologie de la Conservation, parcours "Ecologie Comportementale et Gestion de la Faune" peuvent accéder à des métiers variés dans le domaine de l'étude du comportement animal et de la conservation et la gestion de la faune sauvage: éco-conseiller, ingénieur d'étude, Ingénieur de recherche, Ingénieur écologue, chargé de mission ou d'études, au sein des Parc Naturel régionaux, Réserves Naturelles et Muséums, dans des administrations, des collectivités territoriales, des entreprises, des ONG internationales, des associations, des fondations, des organismes de recherche (Agence Française pour la Biodiversité, IRSTEA, CNRS, INRA, IRD, IFREMER, ...) ou des bureaux d'études.

La poursuite en thèse à l'issue du master ouvre sur les carrières d'enseignant-chercheur et de chercheur aux niveaux national et international, ainsi qu'à des postes de haute responsabilité au sein des administrations, fondation ou ONG nationales et internationales.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation a été conçue pour permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs et savoir-faire spécialisés nécessaires à une activité professionnelle dans les domaines de l'analyse du comportement animal, de la conservation et de la gestion de la faune sauvage.

Le programme confère une solide formation scientifique générale et technique, permettant aux titulaires du Master BEE d'être autonome dans :

- l'utilisation des techniques modernes de quantification du comportement animal
- la mise en place et le suivi de protocoles d'études *in natura* ou en conditions contrôlées
- l'analyse statistique des données
- l'élaboration d'une réflexion approfondie sur les hypothèses de travail à partir des éléments théoriques, bibliographiques et des travaux existants

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Capacité à concevoir un protocole d'études en écologie comportementale, à le mettre en place, à récolter les données, les analyser et les interpréter
- Règles élémentaires de rédaction d'une publication scientifique en langue anglaise
- Compétences avancées en analyse des données écologiques et en biométrie
- Maîtrise des outils de recherche bibliographique
- Capacité à analyser un ensemble de documents scientifiques de façon critique et synthétique
- Compréhension des règles de déontologie et d'éthique scientifiques

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Pour les étudiants ayant validé les 60 ECTS en M1 BC de l'Université de Bourgogne-Franche Comté.

■ Sur sélection :

En 2017-2018 uniquement, pour les étudiants ayant validé 60 ECTS en Master 1 (ou équivalent) dans une université française. Une commission de recrutement se prononce sur l'admission en deuxième année de master au vu de la réussite antérieure de l'étudiant, de son projet de formation et compte tenu des capacités d'accueil dans les parcours concernés.

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique « Etudiants internationaux » et « Venir à l'uB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tronc commun	Session de terrain introductive			25	25	2	CC			2	2
	Ethique et déontologie, Histoire et Philosophie des Sciences	15	10		25	4	CC / CT	CT	3	1	4
TOTAL UE		15	10	25	50	6			3	3	6

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Anglais scientifique	Anglais Scientifique			36	36	2	CC			2	2
TOTAL UE				36	36	2				2	2

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion de projet et outils méthodologiques	Biométrie	10	12		22	2	CT	CT	2		2
	Gestion de projet	10	2	26	38	4	CC/CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		20	14	26	60	6			4	2	6

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ecologie Comportementale et Gestion de la Faune	Ecologie Comportementale	50	10	40	100	10	CT/CC		6	4	10
TOTAL UE		50	10	40	100	10			6	4	10

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Rapport Bibliographique	Conduite de projet			30*	30	6	CC			6	6
TOTAL UE				30	30	6				6	6

* : Décompte de tutorat de 2 heures par étudiant sur la base de 30 étudiants, non comptabilisé dans le total étudiant

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (3)					0			0	0	0
TOTAL UE											

TOTAL S3	85	34	127	246	30				13	17	30
-----------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage						20	Mémoire écrit			20	20

						10	soutenance orale			10	10
TOTAL UE						30				30	30

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (3)					0			0	0	0
TOTAL UE											

TOTAL S4						30				30	30
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	-----------	-----------

(1) CC = Contrôle continu, CT = Contrôle terminal

(2) Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV 2 ne sera intégrée au calcul des résultats du master, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes. Le jury se réserve le droit de valoriser éventuellement la note obtenue en LV 2 par des points de jury laissés à son appréciation.

(3) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celui prévu au semestre 4 (au cours de la même année universitaire) ou porter sur un sujet différent. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à un compte-rendu supplémentaire, mais qui ne sera ni noté, ni valorisé dans le calcul du master. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées à la fin de chaque semestre. Une session de rattrapage est prévue (uniquement pour les CT).

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

Précisions :

Le calcul des heures TD pour l'UE5 rapport bibliographique et l'UE6 stage est le suivant. Une heure par étudiant pour l'UE5 et 3 heures par étudiant pour l'UE6 sur une base de 15 étudiants.